



INTERPRÉTER UNE RÉOLUTION

Le nom de l'auteur de la proposition (club ou district) est indiqué sous le titre.

PROJET DE RÉOLUTION 16-149

Numéro du Conseil : le 16 indique l'année du Conseil (2016) ; le 149 indique la place du projet dans l'ordre d'examen.

La clause **ATTENDU QUE** sert de préambule et d'argumentaire.

Reconnaître le rôle et les responsabilités des secrétaires de district

Soumis par : Rotary club de Chigasaki, district 2780 (Japon)
Approuvé par : Conférence du district 2780 à Yokosuka (Japon), le 18 octobre 2014

1 Attendu que les secrétaires de district jouent un rôle important et ont des
 2 responsabilités majeures pour seconder le gouverneur en préparant les réunions
 3 de district, en revoyant les communications diverses, et en rédigeant les comptes
 4 rendus de réunion,

5
 6 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de reconnaître le
 7 rôle et les responsabilités des secrétaires de district en les incluant dans le Plan
 8 de leadership du district.

Cette seconde partie requiert une action de la part des conseils d'administration du Rotary ou de la Fondation.

(Fin du texte)

Numéros de ligne : repères pour aider les délégués durant les débats.

EXPOSÉ DES MOTIFS

9 L'objet du Plan de leadership du district est de dynamiser le Rotary à l'échelle des
 10 districts et des clubs pour : optimiser l'efficacité de l'appui des districts aux
 11 clubs ; améliorer la formation des dirigeants de district ; promouvoir la
 12 participation aux activités de la Fondation Rotary et du district, et enfin
 13 permettre aux gouverneurs de devenir des dirigeants novateurs.

14
 15 Les secrétaires de district, qui offrent une assistance essentielle aux gouverneurs
 16 dans la gestion de leur district, jouent donc un rôle important avec des
 17 responsabilités majeures qui sont différentes de celles des adjoints de
 18 gouverneur. Sans ces secrétaires, les districts ne peuvent mettre en place avec
 19 efficacité le Plan de leadership du district.

20
 21 Par conséquent, leur rôle et leurs responsabilités devraient figurer clairement
 22 dans le Plan de leadership du district et être diffusé parmi les Rotariens des
 23 districts afin d'assurer une mise en œuvre réussie du plan.

L'exposé des motifs est rédigé par l'auteur et donne les raisons de la proposition (facultatif pour les résolutions).

L'impact financier est déterminé par le secrétaire général et indique les conséquences financières que le projet pourrait avoir pour le Rotary s'il était adopté.

IMPACT FINANCIER

24 Cette résolution n'a aucun impact financier substantiel pour le Rotary.